

LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE

Fondée en 1950, l'URIOPSS Bretagne est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité.

Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles. Présente sur l'ensemble du territoire breton, l'URIOPSS regroupe 200 structures Privées Non Lucratives (Associations, Fondations, Congrégations) gérant plus de 600 établissements et/ou services. Ils emploient plus de 21 000 salariés et représentent près de 4 000 responsables bénévoles engagés et désintéressés.

Son expérience, sa connaissance du terrain, ses valeurs humanistes et ses adhérents font de l'URIOPSS un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT

Primauté de la personne

Esprit de Solidarité

Esprit d'ouverture

Esprit désintéressé

Aujourd'hui, nous assistons à un mouvement général à la fois au niveau européen et au niveau national visant, pour les réponses apportées aux personnes en situations de handicap, à transformer l'offre médico-sociale existante en vue notamment de :

- Favoriser une vie en milieu ordinaire, par la mobilisation des dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire,
- Favoriser des dispositifs souples et modulaires pour mieux répondre à la diversité des besoins des personnes [...] et de leurs aidants.

Les propos tenus en octobre 2017 par Mme Madame Catalina Devandas-Aguilar, Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées pour l'ONU, suite à son observation sur le terrain de la mise en œuvre des droits des personnes handicapées, ont eu un effet que l'on pourrait qualifier d'électrochoc. En effet, elle exhorte « *le Gouvernement à adopter un plan d'action concret pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants et transformer l'offre actuelle de services (...)* ».

De manière générale, cette transformation à l'œuvre dans le secteur handicap impacte fortement les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes dans l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour exemple, le dernier Chapitre prospectif du Conseil de la CNSA de juillet 2018 est consacré au thème de la société inclusive. Cette approche globale est, entre autres, exprimée de la façon suivante : « *Ce n'est pas uniquement l'offre sociale et médico-sociale qui doit poursuivre sa transformation. La création, l'adaptation et la modernisation de toutes les réponses adaptées aux attentes, aux besoins de chaque citoyen quelles que soient les conséquences de l'avancée en âge, sa situation de handicap ou sa maladie, doivent effectivement permettre la transformation de l'offre globale d'un système, composée de réponses tant accessibles à tous qu'individualisées.*

Ces dernières doivent être construites avec et pour l'ensemble des composantes de notre société. Cette transformation a vocation à permettre la refondation de notre système en profondeur, dans une orientation inclusive permettant à tout concitoyen d'exercer sa citoyenneté, d'accéder à tous les droits. »

Le gouvernement français, sous l'impulsion du Président de la République, reprend à son compte cette ambition, définie notamment dans la note du 22 février 2018, pour orienter les travaux d'élaboration des PRS 2. L'objectif est « *d'organiser une bascule rapide et d'ampleur au profit d'un accompagnement, spécialisé si nécessaire, en milieu ordinaire* », en vue de « *construire une société réellement inclusive* ».

En Bretagne, le PRS 2 précise entre autres à ce sujet que « *l'offre médico-sociale doit prioritairement évoluer de manière à renforcer l'accompagnement dans le milieu de vie ordinaire et permettre le plus large accès aux dispositifs de droit commun. L'accès aux dispositifs spécialisés sera développé pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées qui ne trouvent pas de réponse adaptée en milieu ordinaire.* » L'indicateur retenu pour attester de l'évolution : la part dans l'offre médico-sociale pour personnes en situation de handicap des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire.

Dans ce contexte et face à ces enjeux, **le Conseil d'Administration de l'URIOPSS Bretagne s'est réuni en séminaire le 12 octobre 2018 sur ce sujet majeur d'une société inclusive.**

A l'issue de la réflexion collective, l'Uriopss a formalisé sa conception de l'inclusion et son engagement pour tendre vers une société réellement inclusive où l'exclusion demeure l'exception.

Pour l'URIOPSS Bretagne, l'inclusion, c'est l'accès de tous au droit commun dans les respects des droits fondamentaux et des principes définis par les Lois de la République dont la liberté de conscience, la liberté de choix ...

C'est ainsi la possibilité pour chaque citoyen qui le souhaite :

- d'avoir accès à l'ensemble des services (emploi, éducation, santé, culture, sport, logement...), quels que soient ses différences, son lieu de vie, son état de santé...
- d'être acteur de son parcours de vie et de soins,
- de participer au projet collectif de notre société,
- d'échanger avec les autres,
- d'avoir la parole,
- de faire des choix, et notamment de dire non, voire de s'exclure.

L'URIOPSS Bretagne rappelle ainsi son attachement :

- à la mise en œuvre d'un réel droit universel à la compensation pour les personnes qui ne peuvent pas avoir accès, sans aide ou accompagnement, au droit commun,
- à la prévention pour éviter les situations de rupture et d'exclusion subies.

L'URIOPSS Bretagne est convaincue de la nécessité :

- de répondre de manière coordonnée aux besoins des personnes en respectant leurs souhaits,
- de préserver une offre spécialisée et protectrice pour ceux qui ne peuvent pas avoir un accès direct à l'inclusion sans un accompagnement et/ou des soins. Le collectif fait partie des réponses et fait aussi œuvre d'inclusion,
- d'écouter les personnes, de les associer, de leur permettre de participer et de s'exprimer,
- de favoriser la fluidité et la continuité des parcours en décloisonnant, en encourageant les coopérations, le partenariat et de manière plus globale la coordination des acteurs,
- de développer des aides humaines et techniques innovantes.

L'URIOPSS Bretagne entend participer activement et à son niveau, avec ses adhérents, à l'inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité au sein de la société. Sur la base de son projet associatif et stratégique, l'URIOPSS s'engage à :

- Participer au processus de transformation des pratiques, entre autre, par la mise en place d'actions de formation et d'information,
- Favoriser les remontées de terrain, les partages d'expérience, la prise en compte de l'expression et du point de vue des parties prenantes du projet associatif et stratégique de l'Uriopss et des personnes en situation de fragilité,
- Promouvoir une dimension territoriale décloisonnée des réponses apportées aux personnes en situation de fragilité.

Elle sera attentive :

- à la contribution active des pouvoirs publics, via notamment des financements et des moyens humains à la hauteur des objectifs visés,
- à la prise en compte des risques d'une inclusion menée à marche forcée qui pourrait aboutir à plus d'exclusion et au rejet de la différence,
- à la place qui sera laissée aux acteurs pour innover en restant vigilante aux effets d'une standardisation des pratiques et à l'inflation normative,
- aux moyens supplémentaires qui seront affectés au développement de la formation des professionnels, des bénévoles administrateurs, des usagers et de leurs représentants, afin de leur permettre d'appréhender le changement en cours dans toutes ses dimensions,
- à ce que l'inclusion ne conduise pas à la recherche systématique d'économie financière.

En définitive, pour l'URIOPSS, l'inclusion est la transformation de l'offre comme contribution à la transformation sociale que nous promovons. L'inclusion est un investissement pour aller vers une société plus ouverte à l'accueil de la différence.

Positionnement adopté par le Conseil d'Administration de l'URIOPSS le 10 janvier 2019

Au regard des **valeurs** des associations de solidarité, membres de l'Union : primauté de la personne, non-lucrativité, solidarité, égalité dans l'accès aux droits, participation de tous à la vie de la société, l'URIOPSS Bretagne exerce une **mission à la fois politique et technique** :

- Elle fait entendre la voix du secteur associatif et plus largement du secteur privé non lucratif auprès des pouvoirs publics régionaux et nationaux, via l'URIOPSS, au moment des discussions sur des projets de lois, des textes d'application, des plans nationaux...
- Elle prend part aux instances de concertation favorisant la démocratie participative et la mise en œuvre des textes au niveau régional et territorial.
- Elle informe, accompagne, forme ses adhérents de façon à ce qu'ils s'approprient la réglementation et les textes en vigueur et améliorent leurs pratiques au bénéfice des personnes qu'ils accompagnent.

LES POSITIONNEMENTS DE L'URIOPSS BRETAGNE

Le Projet Régional de Santé 2018-2022, Contributions de l'URIOPSS Bretagne, Juillet 2017 et Janvier 2018

Les démarches de coopération dans les secteurs sanitaire, médico-social et social, Juin 2013 et Janvier 2018

Les territoires de démocratie sanitaire en Bretagne, Juillet 2016

L'évaluation interne et externe des établissements sociaux et médico-sociaux, Septembre 2012

Le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne - Avis de l'URIOPSS Bretagne, Janvier 2012

Le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne : Les Schémas Régionaux d'Organisation - Observations de l'URIOPSS Bretagne, Septembre 2011



URIOPSS Bretagne
203 Avenue du Général Patton
BP 20219
35702 RENNES Cedex 7
www.uriopss-bretagne.fr

**CONGRÈS
DE L'UNIOPSS**



1^{er} et 2 avril 2020



Centre des Congrès - RENNES